



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2025.006

Mise en ligne : 18/04/2025

OBJET

Contrat de cession – Concert The Green Duck

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122_22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission Culture ;

Vu le projet de la convention ;

Considérant

Les orientations municipales dans le domaine de la politique culturelle et plus spécifiquement la volonté de développer une programmation accessible et familiale ;

La proposition artistique de la SAS Les Trois 8 est adaptée à un public familial selon la demande de la commune.

Décide

Article 1

Le contrat de cession est conclu avec La SAS Les Trois 8, représentée par Monsieur Benoit Falip, président de la SAS Les Trois 8, pour une représentation le dimanche 16 mars 2025 à 16h à la Ferme des Tournelles, auditorium Joséphine Baker à Chessy.

Article 2

La dépense résultant de cette opération d'un montant total de 2321 € TTC (Deux mille trois cent vingt et un euros) sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2025.

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250123-DEC_2025_006-CC
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025

Décision du maire n° 2025.006

Article 3

La présente décision sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 23/01/2025

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250123-DEC_2025_006-CC
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025